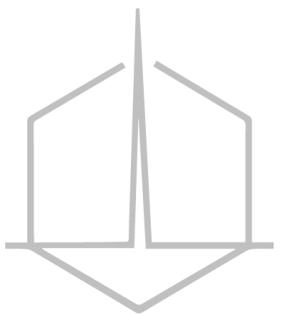


La lettre du CNCEJ

Le mot de la Présidente : Annie VERRIER



« Monsieur le garde des Sceaux m'a confirmé l'espoir de la sortie d'un décret concernant les experts début 2023... »



SOMMAIRE

Édito de la Présidente	1
Réparation de la messagerie	2
Un répertoire d'experts médiateurs	2
Compte-rendu du congrès du CNCEJ	3
L'allocution de bienvenue de Monsieur le garde des Sceaux	3
Échos du parlement	4
Les propriétés de l'annuaire national	4
Nos conseils lecture	4
Hommage à Corine Thomas Moulet	4

L'été et le début d'automne ont été bien chargés pour le CNCEJ. Classiquement en période estivale les réunions, les rendez-vous diminuent, les dossiers se mettent en sommeil, ce qui est loin d'avoir été le cas cette année.

J'ai ainsi été reçue le 1^{er} juillet avec Pierre MALICET, vice-président, par Madame Catherine PIGNON, secrétaire générale du ministère de la Justice, sur le sujet du numérique. Une amélioration des procédures au niveau des greffes concernant la transmission des dossiers par Opalexe a été proposée. Des projets d'expérimentation sur des procédures de dématérialisation ont été évoqués, en lien avec la Compagnie des experts d'Aix-en-Provence et la cour d'appel.

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, nouveau directeur des affaires civiles et du Sceau, a proposé de nous recevoir le 22 août. Il nous a fait l'honneur de signer l'arrêté concernant la mise à jour de la nomenclature devant le past-président Robert GIRAUD et moi-même. L'arrêté invite les magistrats en quête d'informations complémentaires à consulter l'annuaire national des experts développé par le Conseil national, qui devient officiellement la base de référence, et je ne doute pas que chacun d'entre vous est attentif à la mise à jour de ses données. Un décret va préciser les modalités de la mise à jour de la nouvelle nomenclature en janvier 2024.

Je remercie à nouveau tous les experts des compagnies du CNCEJ qui ont participé aux groupes de travail dans chaque discipline sous la responsabilité du comité de réflexion codirigé par Pierre LOEPER et Robert GIRAUD.

Monsieur le directeur des affaires civiles et du Sceau nous a également annoncé des démarches de concertation au niveau des cours d'appel pour modifier le décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, ceci en conséquence des

travaux du groupe de travail associant Cour de cassation, secrétariat général, direction des services judiciaires, direction des affaires criminelles et des grâces, direction des affaires civiles et du Sceau et représentants du Conseil national des compagnies d'experts de justice. Ceci concerne notamment les procédures d'inscription et de réinscription, les demandes d'inscription concomitantes auprès de plusieurs cours d'appel, la formation préalable et continue des experts.

Le 29 août, avec Pierre MALICET, nous avons pu échanger avec le nouveau directeur adjoint des services judiciaires Monsieur Roland de LESQUEN, notamment sur la procédure pénale numérique. Il nous a indiqué que lui-même et ses services étaient à l'écoute des difficultés que pouvaient rencontrer les experts et notamment attentifs en ce qui concerne les retards de paiement des frais de justice.



Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, m'a accordé une audition le 5 septembre. Au cours de celle-ci, il a confirmé l'espoir de la sortie d'un décret concernant les experts début 2023 ; en revanche, il n'y a malheureusement toujours pas à ce jour de vecteur législatif permettant de voir modifier le délai de prescription de l'action en responsabilité contre l'expert. Le garde des Sceaux a rappelé toute l'attention qu'il porte aux experts et j'ai pu confirmer que nous sommes à la disposition des pouvoirs publics pour tout sujet concernant la place et le rôle des experts dans l'évolution

attendue par les citoyens s'agissant de l'organisation judiciaire.

Dans le cadre de sa feuille de route définie par la Première ministre, Monsieur le garde des Sceaux a indiqué attendre des experts des propositions, en particulier afin de permettre le développement de l'utilisation des nouvelles technologies pour rationaliser l'organisation des juridictions. Nous avons d'ores et déjà transmis à son cabinet, au secrétariat général et au sous-directeur de la direction des services judiciaires un projet d'expérimentation de dématérialisation des procédures d'inscription et de réinscription des experts.

Le 20 septembre lors du rendez-vous avec Madame Claire-Marie CASANOVA, conseillère politique judiciaire de la jeunesse, auquel j'ai associé la Compagnie nationale des psychiatres et la Compagnie nationale des psychologues, ont été actés des travaux en lien avec les violences sexuelles sur mineurs qui sont une priorité du quinquennat.

L'actualité du CNCEJ, c'est bien sûr aussi notre XXI^e congrès qui a eu lieu à Montpellier les 7 et 8 octobre. Si le nombre de congressistes n'a pas répondu à nos attentes, par contre la qualité des interventions et des débats, la richesse des échanges lors des séances ou lors des temps de convivialité, font que ce congrès restera longtemps dans nos mémoires.

Je remercie vivement les orateurs qui ont accepté de travailler sur « l'expert du futur » et son possible remplacement par un robot. Et bien sûr tous mes remerciements et ma gratitude à Jean-François JACOB (commissaire général du congrès), Robert GIRAUD (secrétaire général) et toute l'équipe de la compagnie de Montpellier sous la responsabilité de Patrick JAMMET, puis de Fabrice OGER et, par délégation, de Sylvie HANSEL-ESTELLER. Ils se sont dévoués sans compter pour la réussite de cet événement.

Ne tirez pas sur le messager ! (ou en l'occurrence la messagerie...)

La scène de crime

Depuis une dizaine d'années, les experts membres d'une compagnie adhérente au CNCEJ peuvent demander l'attribution d'une adresse de courrier électronique « prénom.nom@expertdejustice.org ». Ce service de messagerie a séduit environ 3.500 personnes à ce jour et gère un trafic quotidien moyen de 10.000 messages entrants et 15.000 messages sortants. On pourrait se réjouir de ces statistiques honorables, sauf que ce service a bien failli disparaître pendant l'été.

Tentative de meurtre sur la messagerie

En effet, au regard d'un nombre croissant de signalements de la part d'utilisateurs se plaignant que leurs destinataires ne recevaient plus leurs missives, nous avons constaté que notre serveur de messagerie avait été placé sur liste noire par plusieurs opérateurs et pas des moindres : entre autres, Google (Gmail) et Microsoft (Hotmail, Live, Outlook). Conséquence directe de cette situation, tous les messages provenant du serveur « @expertdejustice.org » et arrivant chez un des opérateurs précités étaient au mieux classés en « Indésirables », au pire ignorés et détruits.

Mais que fait la police ?

Face à ce problème majeur, la Commission Informatique du CNCEJ a constitué une cellule de crise avec l'hébergeur de la messagerie pour rétablir notre réputation auprès des opérateurs et tenter de prévenir toute rechute.

Les suspects, l'instruction et l'avis des experts

Les causes étaient multiples mais avaient un dénominateur commun : une « hygiène informatique » peu recommandable voire inconséquente de la part de bon nombre de confrères titulaires d'adresses mail sur notre système. Plusieurs comptes disposant de mots de passe triviaux avaient facilement été pervertis par des hackers qui les utilisaient pour diffuser de grandes quantités de messages malveillants ou juste polluants, ce que les grands opérateurs avaient rapidement détecté, causant ainsi le référencement de notre serveur dans un grand nombre de listes noires et la « mort logique » de notre serveur.

Parmi ces comptes vulnérables, nous avons aussi recensé des utilisateurs qui n'en avaient plus aucune utilité, soit parce qu'ils n'étaient plus inscrits sur une liste d'experts, soit parce qu'ils étaient malheureusement décédés ; nous n'avions pas reçu l'information qui nous aurait permis de fermer ces comptes.

Les réparations

Les mesures correctives ont été nombreuses et de plusieurs ordres.

Parmi celles-ci :

- La neutralisation des comptes « piratés » pour stopper l'hémorragie de messages indésirables qui mettaient en péril le fonctionnement global du service de messagerie pour tous les experts.
- La mise en place avec notre hébergeur de mécanismes de filtrage beaucoup plus restrictifs, afin de limiter les éventuels dégâts en cas de nouveaux piratages de comptes vulnérables.
- La mise en conformité de nos serveurs avec les dernières règles édictées par le consortium des opérateurs de messagerie.
- Des actions auprès des divers gestionnaires de listes noires pour en extraire notre serveur et prouver notre légitimité et des actions particulières auprès de Microsoft et Google pour rétablir notre réputation et les convaincre d'accepter à nouveau nos messages.

Toutes ces mesures ont été effectives dès les premières semaines de septembre et ont apporté un très net apaisement du fonctionnement de notre messagerie.

Comment éviter la récurrence ?

Cet été nous a permis de mettre en exergue quelques faiblesses systémiques pour lesquelles nous allons devoir prendre des mesures préventives :

- Souscription auprès de notre hébergeur d'un contrat de surveillance active et permanente de notre serveur.
- Sensibilisation de tous les experts utilisateurs de la messagerie au strict respect d'un niveau minimum « d'hygiène informatique ».
- Rédaction et demande d'adhésion de tous les usagers à une charte d'utilisation de la messagerie « @expertdejustice.org », reprenant les obligations de sécurisation de l'accès à la messagerie, mais également les bonnes pratiques en matière d'usage d'une messagerie électronique (contenu des messages, taille des pièces jointes, nombre de destinataires, etc.)

Conserver la messagerie professionnelle « @expertdejustice.org » en état de marche est donc l'affaire de tous.

Yves LÉON
Président de la Commission
Informatique du CNCEJ



Daniel MOULY
Membre de la Commission
Informatique du CNCEJ



Un répertoire d'experts médiateurs

Vous avez constaté que la médiation, et plus largement les modes amiables de règlement des différends – dont la procédure participative –, sont plébiscités par les présidents de cours d'appel et de tribunaux judiciaires et administratifs. Afin d'être présent dans ce changement, le CNCEJ a créé en 2019 la Commission Médiation, qui est présidée par Didier FAURY et a pour secrétaire Marie-Bénédicte CHUFFART. Cette dynamique a entraîné la création le 11 octobre 2021 de la CEJM – Compagnie des Experts de Justice & Médiateurs – par Bruno CLÉMENT à Lyon, une compagnie ayant une vocation nationale.

Pour que le travail de la Commission Médiation du CNCEJ soit utile au plus grand nombre, nous souhaitons créer un **RÉPERTOIRE DE TOUS LES EXPERTS QUI FONT DE LA MÉDIATION**. Afin de créer ce répertoire, veuillez vous signaler à expert.mediateur@gmail.com.

Objet du mail : RÉPERTOIRE DES EXPERTS MÉDIATEURS DU CNCEJ

En précisant :

- vos nom, adresse, spécialité d'expertise et compagnie d'experts ;
- le nom de la cour près laquelle vous êtes inscrit et la date de votre inscription ;
- civil et/ou administratif ;

puis

- médiateur inscrit près une cour d'appel depuis XXX ;
- ou
- médiateur formé à la médiation, formation de 50 heures minimum + en formation continue et avec une pratique de la médiation judiciaire/administrative et/ou conventionnelle comptant environ 5 médiations sur les 5 dernières années.

Comme annoncé lors de la dernière Assemblée générale du CNCEJ, les fiches et documents préparés par la Commission seront très prochainement accessibles sur le site du CNCEJ.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration. Confraternellement,

Didier FAURY
Président de la Commission
Médiation du CNCEJ



Marie-Bénédicte CHUFFART
Secrétaire de la Commission
Médiation du CNCEJ



« L'expert du futur : un robot ? » – XXI^e congrès du CNCEJ Les 7 et 8 octobre 2022 à Montpellier

Compte-rendu du congrès

Notre congrès n'a pas échappé à la malédiction de la Covid-19 et à ses conséquences immédiates. Comme pour toutes les manifestations depuis deux ans, nous étions moins nombreux qu'à l'accoutumée. En revanche, les riches exposés et débats firent de cette édition un très grand congrès.

Parmi les remarquables allocutions de bienvenue, celle du garde des Sceaux, exposée par vidéo, aura marqué les esprits. Nous assurant de sa considération et de sa confiance, il rappela dans son message fort combien l'utilisation du digital ne devait en rien altérer nos obligations d'honneur et de conscience (*l'intégralité du discours est reproduit ci-contre*).

Les débats furent ouverts par une magistrale conférence du philosophe Pierre LE COZ. Il rappela, entre autres, les étapes de l'émergence et de la constitution de l'intelligence humaine, cette démarche continue vers la compréhension, l'irréductibilité de l'être humain à la communauté des autres, la disposition du génie à saisir des relations là où personne n'en avait vues. Constatant que l'intelligence artificielle n'a pas d'empathie, pas d'intuition, pas de conscience de son existence, pas de moi, mais offre d'indéniables capacités dans le traitement de plus en plus rapide de l'information, il appela à la vigilance car « *Google sait tout de nous* », alors que nous sommes tenus à la discrétion.

Les 8 orateurs de l'après-midi du vendredi ont présenté les contributions du digital dans leurs pratiques expertales et ces exposés furent particulièrement appréciés.

Les deux tables rondes du samedi matin se rejoignent pour montrer que les risques et les avantages du digital n'étaient pas si éloignés qu'on le pensait et que les experts sont techniquement et intellectuellement armés pour contrôler les robots, dont les concepteurs n'envisagent pas à ce jour de leur confier une mission de domination.

Le congrès fut conclu par une exceptionnelle contribution de Cyrille CHARBONNEAU. Développant ses réflexions sur l'étymologie, le systémisme, l'ontologie, le symbolisme, la traçabilité, la statistique, l'histoire ; interrogeant les références de l'homme augmenté, de l'homme allégé ; il opposa la crainte de la destruction du singulier à celle de l'impossibilité de travailler.

Exploitant les lois d'Azimov sur la protection de l'humain, la transparence, l'explication, l'absence de limite à l'invention, il conclut que l'expert n'a pas à redouter l'IA mais à apprendre à s'en servir pour le bien de la justice humaine.

Jean-François JACOB
Commissaire général
du congrès



L'allocution de bienvenue de Monsieur le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti

Madame la présidente du Conseil national des compagnies d'experts de justice, Chère Annie VERRIER, Mesdames et Messieurs les experts de justice, Mesdames et Messieurs,

N'ayant pu me joindre à vous à Montpellier à l'occasion du congrès annuel du Conseil national des compagnies d'experts de justice, j'ai néanmoins tenu à m'adresser à l'ensemble de ses participants par le biais de cette courte vidéo.

C'est d'abord pour moi l'occasion de vous féliciter pour votre participation active à l'œuvre de justice dans notre pays. Mais c'est également l'occasion pour moi de vous faire part de nos projets pour organiser et moderniser l'activité des experts judiciaires.

Avant toute chose, je souhaite vous remercier pour votre engagement au service de nos concitoyens, vous qui mettez votre art à disposition de la justice. Comme l'illustre parfaitement la nouvelle nomenclature des experts mise en place en août dernier, vous provenez d'horizons professionnels variés : ingénieurs, médecins, traducteurs et interprètes, plombiers, géomètres... Or, bien que d'horizons divers, chacun de vous apporte sa pierre à l'édifice, son avis technique en son honneur et conscience.

Vous permettez ainsi aux juges de rendre des décisions éclairées. Qu'il me soit ici permis de vous en féliciter et de rendre hommage à la qualité de vos travaux dont bénéficient au quotidien les justiciables et les magistrats.

Pour vous accompagner dans vos missions, mon ministère s'engage à vos côtés afin de faciliter à la fois votre recrutement et l'accomplissement de vos missions.

Je veux ici citer plusieurs projets, pour la plupart issus des conclusions du groupe de travail consacré aux experts judiciaires.

Je pense d'abord aux modalités d'inscription sur les listes d'experts que j'envisage de dépoussiérer. Pour y parvenir, je souhaite à la fois une dématérialisation de la procédure,

mais aussi la mise en place d'une commission mixte associant des experts inscrits, commission qui se prononcera sur une première demande d'inscription.

La question de la formation des experts est également au centre de mes préoccupations. N'étant pas un professionnel du droit, il est normal que l'expert judiciaire soit amené à se former sur les principes directeurs du procès et sur les règles de procédure applicables aux mesures d'instruction.

Technicien reconnu dans son domaine, il doit également s'assurer de mettre à jour ses compétences tout au long de sa carrière.

Je n'oublie pas enfin notre grand chantier du numérique qui concerne l'ensemble de mon ministère, mais aussi tous nos partenaires, comme les avocats ou les experts.

De nombreux défis sont à relever dans ce domaine. Vous concernant, je pense par exemple au développement de la plateforme sécurisée Opalexe, que vous avez mise en place et qui facilite les échanges avec les juridictions. Cet outil doit pouvoir bénéficier à tous les experts, y compris ceux qui n'appartiennent pas à votre Conseil. Il sera à terme interconnecté avec l'applicatif civil Portalis dont nous poursuivons le déploiement.

La procédure pénale ne doit pas être en reste, et je souhaite ici saluer la signature, en mars dernier, d'une convention avec mon ministère, première étape vers des échanges électroniques entre les juridictions pénales et les experts de justice.

Vous le voyez, les chantiers qui concernent les experts de justice ne manquent pas. Sachez que vous pouvez compter sur ma mobilisation et sur celle de mes équipes, pour qu'ensemble nous permettions à notre justice de mieux fonctionner dans l'intérêt de nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et je vous en remercie.

Je vous souhaite un bon congrès, de riches échanges autour de ce thème à la fois inquiétant et plein de défis : l'expert du futur, un robot ? Une véritable question.

LES ÉCHOS DU PARLEMENT

Le 21 septembre 2022, les sénateurs de la commission des lois ont auditionné les membres du Comité des États généraux de la justice sur les conclusions du rapport remis à Emmanuel Macron en juillet dernier.

« Sur la crise de la justice, il faut bien voir que nous sommes confrontés à une double crise : une crise universelle et une crise nationale », a commencé Jean-Marc Sauvé. « La crise universelle, c'est la crise de l'autorité judiciaire », explique-t-il, avec également « une crise du service public de la justice ». Il pointe « la judiciarisation des pouvoirs publics » qui crée des « turbulences et de la tension ».

« On n'a appliqué que des rustines à un dispositif qui s'enfonçait petit à petit », continue-t-il et ajoute que « les délais et les stocks ont augmenté notamment par la complexification du droit ». Du retard qu'on retrouve partout.

Le rapport pointe « l'insuffisance de moyens ». « Les réformes de la justice ont trop consisté dans un engrenage de mesures ponctuelles », dénonce le Président du Comité.

Un débat dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg est organisé le 4 octobre 2022 sur les États généraux de la justice.

Comme en 2021 et 2022, les crédits de la mission « Justice » du projet de loi de finances 2023 augmentent (passant de 8,86 milliards d'euros à 9,57 milliards d'euros, soit une hausse de 8 %). Cette hausse devrait financer 2.253 postes supplémentaires.

Les efforts d'investissement concerneront l'informatique (195 millions d'euros) et l'immobilier (973 millions d'euros, dont 651 millions pour le « plan 15.000 » de construction de nouvelles places de prison notamment dans des structures d'accompagnement à la sortie ou des prisons innovantes dite « InSERRE »).

Les propriétés de l'annuaire national

J'ai découvert l'annuaire national grâce ou à cause d'une problématique récurrente liée à la communication classique par courriel avec les adhérents de notre compagnie. En effet, le serveur bloquait mes envois car mes communications étaient perçues comme des spams massifs. L'annuaire fut donc pour moi tout d'abord le moyen de communication avec les experts de la compagnie. Puis, j'ai découvert l'ensemble de ses possibilités :

- la gestion des cotisations des membres ;
- la gestion des formations (dates, inscriptions, feuilles de présence, etc.) ;
- l'envoi de supports de formation ;
- la communication avec son conseil d'administration, la possibilité de créer ainsi des groupes de travail par spécialités

lités (médecins, bâtiment, experts traducteurs-interprètes, etc.) ;

- l'édition de la carte d'expert à destination de nos membres, utile pour justifier de notre qualité et par exemple être exemptés de contrôle aux portiques de sécurité des tribunaux.

Cet annuaire est l'outil essentiel pour les présidents de compagnie et permet une aide précieuse aux personnels judiciaires en charge de la gestion de la liste des experts (mise à jour des coordonnées).

David Blond
Président de la Compagnie des experts de justice près la cour d'appel de Besançon



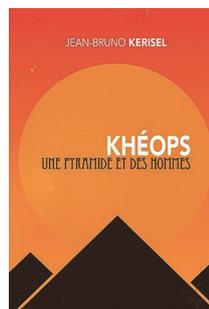
NOS CONSEILS LECTURE



Vincent VIGNEAU, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, a fait publier un premier roman après avoir écrit plusieurs ouvrages juridiques : *Les fleurs de lin* (Éd. des Presses littéraires – paru le 18 octobre 2022).

Résumé : Orphelin abandonné par sa mère, abusé et maltraité pendant son enfance, Levavasseur parvient contre toute attente à entrer dans la police. L'amour sonne à sa porte mais la mort s'invite en même temps. Décidé à régler ses comptes, les circonstances vont le conduire à devenir meurtrier mais aussi à pardonner, notamment, une mère piégée par la vie.

Ce livre, qui n'est pas seulement un polar, est aussi l'occasion d'une réflexion sur l'angoisse de la mort, l'acceptation de la maladie, le deuil et le sens du pardon. De la Porte des Lilas aux plaines du Lieuvain, en passant par le quai de l'Horloge et les cités de Nanterre, ce roman conduit également le lecteur dans les coulisses de la justice et de la police, notamment lorsqu'elles traitent le tout-venant des « petites » affaires criminelles.



Jean-Bruno KERISEL, président d'honneur du CNCEJ, a fait paraître un nouvel ouvrage : *Khéops - Une pyramide et des hommes* (Éd. Itinéraires – paru le 1^{er} juillet 2022).

Résumé : 12 octobre 1992, trois ingénieurs français descendent dans la chambre souterraine de Khéops, à la recherche du tombeau du pharaon. À 15h09, alors que leurs mesures débutent, un formidable tremblement de terre secoue la région et dévaste Le Caire, faisant des centaines de victimes... Malédiction du pharaon, étrange coïncidence, saga familiale ? Leurs échanges et leurs observations, parfois au péril de leur vie, apportent un nouvel éclairage sur la construction de la grande pyramide.

HOMMAGE : Les membres de la Compagnie des experts près la cour d'appel de Nancy ont la tristesse de perdre leur Présidente. Corine THOMAS-MOULET nous a quittés à la suite d'une longue maladie qu'elle a assumée avec courage. Présidente de la Compagnie de Nancy depuis le début de cette année, Corine THOMAS-MOULET était experte depuis plus de 30 ans, reconnue par tous. Elle avait intégré le conseil d'administration de sa compagnie il y a 25 ans. Travailleuse et pugnace, elle avait toujours mille projets pour la compagnie et les experts et savait les porter avec enthousiasme. Ce fut notamment le cas pour Opalexe et la dématérialisation qu'elle avait su mettre en place dans le ressort de Nancy.

Nous nous associons à la peine de ses proches ainsi qu'à celle des membres de sa compagnie et de son conseil d'administration. Nous leur présentons à toutes et tous nos profondes et sincères condoléances.